

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL :
PSYCHOPATHOLOGIE ET ETHNOPSCHIATRIE**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation

CODE: 95 50 26 U36 D1

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} septembre 2020,
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER CONSEILLER CONJUGAL ET FAMILIAL : PSYCHOPATHOLOGIE ET ETHNOPSYCHIATRIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir, dans les domaines de la psychopathologie et de l'ethnopsychiatrie, les bases théoriques et cliniques nécessaires à l'exercice du métier de conseiller conjugal et familial.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Dans le cadre de situations professionnelles exemplatives d'accueil choisies par l'enseignant :

- ◆ réaliser un accueil efficient ;
- ◆ faire preuve d'écoute et d'empathie dans ses différentes attitudes ;
- ◆ exprimer en termes de « je » les émotions, les valeurs et les normes en jeu ;
- ◆ situer l'éthique par rapport à la morale, au droit et à la déontologie dans la fonction de conseiller conjugal et familial ;
- ◆ énoncer le(s) motif(s) de l'appel et/ou de la visite ;
- ◆ expliciter les fondements, les développements et le champ d'application d'au moins quatre modèles d'intervention psychosociale.

- ◆ décrire différents aspects de l'anatomo-physiologie liés à la sexualité et à la reproduction ;
- ◆ identifier, au départ d'une situation donnée, les enjeux psychologiques de la relation d'aide en s'appuyant sur les concepts généraux de la psychologie ;
- ◆ analyser une situation relationnelle au départ d'un outil et d'un modèle théorique de communication et de justifier leur intérêt.

En référence au profil professionnel du Conseiller conjugal et familial, face à des situations spécifiques liées à la profession,

- ◆ corroborer son projet de formation au vu des différentes situations professionnelles en élaborant un rapport synthétique et succinct comportant :

- ♦ une description des contextes institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme) et des différentes tâches rencontrées,
- ♦ une description de différents environnements dans lesquels s'exerce la profession tout en se situant face à son orientation professionnelle et son projet personnel.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : entretien d'aide : niveau 1 » - 955024U36D1
- « Bachelier Conseiller conjugal et familial : éléments de base en anatomo-physiologie et en psychologie » - 955022U36D1
- « Stage orienté d'insertion socioprofessionnelle – 209001U31D1.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable,

- ♦ d'analyser, en se situant dans le cadre des limites de son travail de conseiller conjugal et familial, une situation problème amenée par lui ou par les chargés de cours en y intégrant les données de l'ethnopsychiatrie et de la psychopathologie ;
- ♦ de proposer des stratégies spécifiques au conseiller conjugal et familial.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ♦ de la pertinence de la réflexion ;
- ♦ du niveau d'analyse et de synthèse ;
- ♦ de sa capacité à intégrer l'aspect pluridisciplinaire dans ses propositions ;
- ♦ de sa capacité à poser une réflexion éthique.

4. PROGRAMME

4.1. Psychopathologie : aspects théoriques et pratiques

L'étudiant sera capable :

- ♦ de caractériser les principaux états psychopathologiques, notamment les névroses, les psychoses, les perversions, les états limites ;
- ♦ de mettre en évidence, dans le cadre de la consultation conjugale et familiale, les liens entre le psychique et le somatique ;

- ◆ de définir les limites du travail du conseiller conjugal et familial en matière de psychopathologie et d'appréhender les modalités d'orientation vers d'autres spécialistes,

à partir de situations vécues,

- faire des liens entre l'observation des comportements et les concepts théoriques de référence ;
- proposer des stratégies d'intervention spécifique aux rôles et fonctions du conseiller conjugal et familial ;
- réaliser, dans le cadre de mise(s) en situation(s) pratique(s), une analyse critique de l'action menée par l'intervenant dans son travail de conseiller conjugal et familial ;
- proposer des remédiations pour l'amélioration de la prise en charge.

4.2. Ethnopsychiatrie

En tenant compte des notions acquises dans le cours de psychopathologie, l'étudiant sera capable :

- ◆ de repérer des éléments de base de l'ethnopsychiatrie à savoir, les systèmes étiologiques des cultures non occidentales, les méthodes et le cadre de travail ;
- ◆ de dégager au travers de situations exemplatives l'impact des facteurs traditionnels sur les comportements socioculturels ;
- ◆ de repérer, à partir d'études de cas, la symptomatologie à fort codage culturel, par exemple : sectes, sorcellerie, envoûtement, emprise ... ;
- ◆ d'explicitier l'influence de la migration sur la transformation des structures familiales et communautaires ;
- ◆ de caractériser les pathologies liées aux différences culturelles et/ou influencées par les phénomènes migratoires ;
- ◆ d'identifier et de comparer la place et les rôles respectifs des membres de la famille, dans les cultures occidentales et non occidentales ;
- ◆ de repérer les tensions et/ou les conflits émergeant de la confrontation de cultures différentes et d'identifier leurs impacts sur les relations interpersonnelles ;
- ◆ de repérer le réseau des intervenants dans le domaine de l'ethnopsychiatrie (structures existantes, relais possibles, interfaces) ;
- ◆ de définir les limites du travail du conseiller conjugal et familial en matière d'ethnopsychiatrie et d'appréhender les modalités d'orientation vers d'autres spécialistes.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Psychopathologie : aspects théoriques et pratiques	CT	B	40
Ethnopsychiatrie	CT	B	40
<u>7.2. Part d'autonomie</u>		P	20
<u>Total des périodes</u>			100